

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES



ACTES du
COLLOQUE NATIONAL
VACANCES et
HANDICAP MENTAL

MARDI 2 FÉVRIER 2016 / HALLE PAJOL PARIS 18^e



colloque-vacances-handicap.ufcv.fr



COLLOQUE NATIONAL VACANCES et HANDICAP MENTAL

L'UFCV
REMERCIÉ
SES PARTENAIRES



MAIRIE DE PARIS 



LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS

En France, 700 000 personnes sont en situation de handicap mental. Or, alors que le droit aux vacances est un droit universel, on constate que seulement 23%, soit environ 160 000 adultes en situation de handicap mental, partent en vacances chaque année.

L'expression « handicap mental » signifie à la fois une déficience intellectuelle et ses conséquences au quotidien. Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision... dont les origines sont très diverses. La personne handicapée a donc généralement besoin, le plus tôt possible, d'un soutien et d'un accompagnement adaptés pour l'aider à communiquer avec les autres, exprimer ses envies, travailler, partir en vacances.

La personne handicapée mentale est donc un individu à part entière confronté à plus de difficultés mais connaissant les mêmes besoins et disposant des mêmes droits que tout le monde. Or, alors que le droit aux vacances est un droit universel, on constate que seulement 23%, soit environ 160 000 adultes en situation de handicap mental, partent en vacances chaque année. Les raisons sont multiples souvent économiques mais aussi pratiques car partir en séjours de vacances pour une personne handicapée mentale nécessite une grande préparation et n'est pas sans conséquences tant pour le vacancier lui-même que pour les familles et les établissements médico-sociaux.

L'Ufcv a donc décidé de réunir pour la première fois, dans le cadre d'un colloque, professionnels du médico-

social et des vacances adaptées, associations de parents, universitaires, étudiants, bénévoles autour de ce sujet encore si peu abordé qu'est celui des vacances pour les personnes handicapées mentales.

Sur une journée, nous traiterons du rôle, de la place et des conséquences des temps de vacances sous l'angle social et sociétal, mais aussi d'une manière très pragmatique du point de vue du vacancier et aussi des professionnels qui interviennent auprès des personnes handicapées.

Au cours des tables rondes, les intervenants débattront avec la salle autour de questions telles que : Comment les temps de vacances sont-ils des espaces d'émancipation pour la personne ? Quels problèmes et bénéfices posent-ils ? Entre le projet personnalisé propre à chaque individu et le projet de l'établissement qui l'accueille, les vacances trouvent-elles toujours leur place ? Comment les temps de vacances qui sont des temps de rupture du quotidien peuvent-ils être appréhendés par les équipes d'éducateurs et les organisateurs de vacances pour le bien et la sécurité de la personne ?

Autant de questions qui permettront de mettre en lumière les vacances dans la vie d'une personne handicapée mentale et de réaffirmer leur importance.

PROGRAMME

P 05 OUVERTURE

Michel Le Diréach, Président de l'Ufcv
Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes
handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

P 08 INTRODUCTION

Charles Gardou, anthropologue, professeur des Universités

P 13 TABLE RONDE #1

Les vacances, un espace d'émancipation pour la personne handicapée mentale ?

Frédéric Reichhart, sociologue
Claire Morelle, psychologue
Olivier Épiard, vacancier
Arnaud Alfonsi, responsable de séjours adaptés
Dominique Sacareau, cheffe de service Foyer Les Thuyas (32)
Échanges avec la salle

P 23 TABLE RONDE #2

Les vacances, un incontournable du projet personnalisé et du projet d'établissement ?

Charles Gardou, anthropologue, professeur des Universités
Jean-René Loubat, psychosociologue
Pascal Brugger, directeur d'établissement – Adapei 63
Yves Benamou, directeur d'établissement – Adapei 72
Romaric Vieille, coordinateur service loisirs, culture,
vacances – Adapei 25
Échanges avec la salle

P 31 SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Frédéric Reichhart, sociologue

P 32 CLÔTURE

Bernard Jomier, Adjoint à la Maire de Paris en charge de
la santé et du handicap
Bernard Helle, Directeur général de l'Ufcv

P 34 BILAN DE SATISFACTION

P 38 PRÉSENTATION DE L'UFCV

OUVERTURE

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre nombreuse participation.

Pour chacun d'entre nous, les vacances sont des temps privilégiés de détente, d'enrichissement, de découverte, d'apprentissage, de rupture avec le cadre habituel et d'épanouissement ; elles favorisent l'intégration, les rencontres et les échanges.

Depuis 30 ans, l'Ufcv organise des vacances pour les personnes en situation de handicap, car elle est convaincue que la construction d'une société respectueuse de ses membres implique des expériences de vie qui conjuguent vie collective et épanouissement personnel. Elle privilégie une philosophie de l'action permettant aux personnes de prendre en charge leur vie en fonction de leurs capacités, de leurs propres besoins et de leurs aspirations. C'est pourquoi l'Ufcv affirme toute l'importance des séjours de vacances, où elle propose aux enfants et aux jeunes, depuis un siècle, de vivre une expérience éducative originale.

Ces vacances représentent une occasion unique d'apprentissage du vivre-ensemble, dans un cadre bienveillant favorisant la rencontre avec l'autre et facilitant l'acceptation des différences. Fondés sur des valeurs de tolérance, d'entraide et de solidarité, ces séjours forment une réponse à l'individualisme, aux logiques de compétition et à la peur de l'autre, lesquelles mènent au repli de soi, suscitent des sentiments d'angoisse face à l'avenir et fragilisent les plus faibles.

L'Ufcv porte depuis toujours une attention particulière aux personnes les plus désavantagées et fragilisées ; elle favorise autant que possible l'intégration d'enfants et d'adolescents handicapés dans les séjours ouverts à tous. Soucieuse de s'adapter aux capacités de chacun, l'Ufcv propose également des séjours spécifiques aux mineurs et aux adultes porteurs de handicap mental, quel que soit leur degré d'autonomie. Ces séjours adaptés, par la prise en compte de la particularité de chacun, contribuent à faciliter l'accès de tous aux vacances.

Pour l'Ufcv, la réussite du séjour implique une démarche de partenariat avec les établissements et avec les familles, essentielle à la compréhension de la personne



Michel Le Diréach

Président de l'Ufcv

handicapée mentale et de ses besoins et attentes en matière de vacances. Dès lors, un itinéraire en commun se construit, avant, pendant et après le séjour. L'Ufcv étant une association d'éducation populaire, nous avons souhaité aujourd'hui nous appuyer sur notre expérience et notre expertise afin que se rencontrent le monde de l'éducation spécialisée et celui de l'animation, autour de ce sujet si peu abordé : les vacances et le handicap mental. Aujourd'hui, 23% seulement des personnes handicapées partent en vacances, aussi est-il impératif de continuer à défendre ce droit.

Comme il convient de penser les loisirs dans leur globalité, les différentes parties prenantes doivent être associées afin de permettre aux plus fragiles d'accéder à cet espace de vie. Enfin, parce que les loisirs favorisent l'épanouissement des personnes déficientes mentales et doivent être ainsi placés au premier plan, nous créons ensemble des espaces de découverte, occasions d'ouverture et de rencontre pour tous les participants ; ensemble, nous cherchons également de nouvelles réponses à de nouveaux besoins, ce dont je vous remercie.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.



Ségolène Neuville

Secrétaire d'État chargée des
Personnes handicapées et de
la Lutte contre l'exclusion

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, j'ai tenu à être présente parmi vous ce matin, parce que votre action est non seulement essentielle, mais exemplaire ; il existe encore de fortes inégalités d'accès aux vacances pour les personnes en situation de handicap, celles présentant un handicap mental en particulier, aussi importe-t-il de valoriser les actions mises en œuvre par l'Ufcv depuis un certain nombre d'années.

Le gouvernement et moi-même estimons que l'accès aux vacances, aux loisirs, au sport et à la culture, loin d'être facultatif, participe de la pleine citoyenneté de la personne handicapée, et, depuis 2005, il s'agit d'un droit. Les politiques transverses liées à ce droit ne peuvent donc être tenues pour de simples suppléments d'âme. La semaine dernière, avec Fleur Pellerin, ministre de la Culture, et des acteurs de la culture, de la communication et du handicap, nous étions réunis afin de faire progresser les questions culturelles et de communication en rapport avec les personnes handicapées.

L'accessibilité évoque bien souvent l'accessibilité aux bâtiments, un enjeu décisif, il est vrai. Actuellement, une nouvelle accessibilité du bâti est mise en œuvre. Théoriquement en effet, tous les bâtiments privés ou publics relevant du public, au nombre d'un million, auraient dû être rendus accessibles au 1^{er} janvier 2015. Or ils n'étaient que 300 000 en 2014. Aussi une nouvelle loi met-elle en œuvre les agendas d'accessibilité programmée, afin que les établissements puissent assurer leur accessibilité d'ici un à trois ans. 380 000 bâtiments suivent désormais l'agenda d'accessibilité programmée, et nous sommes sur la bonne voie. Si 700 000 établissements environ participent à cette démarche, il reste que 300 000 établissements n'ont pas agi.

Or l'accessibilité n'a de sens qu'à condition d'être universelle, et de garantir le « droit à tout pour tous ». L'accessibilité du bâti compte, mais également l'accessibilité pour le handicap mental, le handicap psychique et l'autisme. L'accessibilité porte aussi sur les services et sur les droits.

C'est tout le sens des orientations fixées par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap de 2014. Dans le domaine des vacances et des loisirs adaptés, je souhaite saluer l'action et la détermination de **Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, qui s'est engagé à mes côtés dans l'accompagnement des initiatives prises par les organismes de vacances et de loisirs destinés à faciliter l'accueil des enfants handicapés.**

Nous souhaitons favoriser cet accueil dans les centres de loisirs et les séjours de vacances, et je sais que vous accueillez également des adultes. Il s'agit d'une démarche de mixité du public et d'inclusion sociale répondant à une demande légitime des familles, des enfants et des associations qui les représentent. Cette mixité profite au changement. En effet, si, dès le plus jeune âge, vous assurez la mixité des enfants à l'école, pendant les vacances et dans les centres de loisirs, les craintes et les stéréotypes liés au handicap s'effacent naturellement. Cette évolution peut prendre du temps, mais il est plus difficile de lutter contre les préjugés et les stéréotypes des adultes, même convaincus, car nous présentons tous des stéréotypes ancrés. L'enjeu concerne les enfants d'aujourd'hui, c'est pourquoi j'ai souhaité augmenter le nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire. Un enfant handicapé, vous le savez mieux que quiconque, présente bien d'autres caractéristiques que son handicap.

Votre association, Monsieur le Président, est en pointe dans ce domaine. Je souhaite aussi souligner le fait que de nombreux organismes de formation préparant au brevet d'aptitude, aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueil collectif de mineurs portent cette préoccupation et forment à l'accompagnement adapté des enfants et jeunes en situation de handicap, en intégrant cette formation de façon transverse dans le temps de la formation générale. Ainsi, pour favoriser une meilleure connaissance du handicap, handicap mental inclus, un guide méthodologique destiné en priorité aux organismes de formation et formateurs préparant le Bafa et le Bafd et datant de 2003 sera prochainement révisé. Vous formez déjà votre personnel, je le sais, bien que ce ne soit pas obligatoire. Depuis l'ordonnance sur l'accessibilité du bâti, une formation d'accueil des personnes en situation de handicap concerne désormais l'ensemble du personnel d'accueil, tous métiers confondus.

Par ailleurs, la Caisse nationale d'allocations familiales prévoit des financements significatifs pour permettre aux communes d'assurer l'accès à leurs activités périscolaires, afin de soutenir la formation des équipes en place, et, si nécessaire, l'embauche de personnel qualifié supplémentaire, un auxiliaire de vie scolaire par exemple, afin d'assurer un accompagnement en temps de loisir.

Ces mesures contribuent à faire du handicap une cause commune et se déploient depuis le Comité interministériel

du handicap. Afin d'assurer l'accessibilité universelle et de garantir la participation sociale des personnes handicapées, il importe que la politique publique en faveur des personnes handicapées soit transversale, et mon rôle consiste à travailler avec l'ensemble des ministères, celui de la Culture, celui de la Jeunesse et des Sports, celui de l'Education nationale et celui de la Santé. Ainsi, je rencontre jeudi Madame Myriam El Khomri, ministre du Travail.

Votre action est exemplaire, car l'Ufcv a engagé très tôt des partenariats avec les associations représentatives des personnes handicapées. Dans le domaine du handicap mental, vous coopérez avec l'UNAPEI et avec l'association Nous aussi, autant de signes forts de cette confiance durable nécessaire à une meilleure inclusion.

Rappelons enfin l'importance du service civique dans le domaine du handicap. Les volontaires, en effet, peuvent jouer ce rôle d'ambassadeur d'accessibilité dans le domaine des vacances et des loisirs. Le Président de la République a souhaité que la moitié d'une classe d'âge puisse participer au service civique d'ici 2018, soit 350 000 personnes. Ces volontaires ont vocation à agir auprès des associations représentatives des personnes handicapées et

à mener ces actions d'information et de mise en réseau locale. Comme vous, je rencontre des jeunes effectuant leur service civique, lesquels, pour certains, agissent auprès de personnes handicapées ou âgées : ils expliquent tous sans exception à quel point cette expérience les a transformés, leur

a appris ce que s'investir pour les autres signifie, leur a conféré, également, de confiance en soi. S'agissant donc du service civique, dont je sais que vous êtes des partisans convaincus, je sais pouvoir compter sur le mouvement de l'éducation populaire en général.

Je souhaite par conséquent vous féliciter pour vos initiatives et votre capacité à mobiliser un si grand nombre de personnes. Aussi pouvez-vous compter sur mon écoute et ma disponibilité. Vous l'avez dit, 23% des personnes en situation de handicap partent en vacances seulement, et **je n'ignore pas les obstacles aux vacances des personnes handicapées, le financement notamment ; obstacles qu'il conviendra d'aplanir, afin d'avancer vers une société plus inclusive, ce qui forme l'objet principal de ma mission.**

Je vous souhaite d'excellents travaux.



L'accessibilité n'a de sens qu'à condition d'être universelle, et de garantir le droit à tout pour tous.



INTRODUCTION

Bonjour à tous.

Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui. Je dirige un magazine culturel intitulé *Des mots de minuit*, diffusé autrefois sur France 2 et désormais sur Internet. Je me sens par ailleurs concerné par les situations de handicap.

Une formule de Schopenhauer me sert, depuis toujours, de viatique : « Vous n'avez aucune chance, mais saisissez-la ». Les combats à mener sont réels. Nous venons cependant de constater le volontarisme du gouvernement. Les chiffres montrent que les possibilités d'action existent, tout en étant incertaines. Ainsi, 6 000 adultes en situation de handicap demeurent encore aujourd'hui dans des établissements pour enfants.

J'ai récemment été choisi pour parrain d'Handi-voyages, une association qui emmène au bout du monde des personnes en situation de handicap. L'année dernière, la destination était les Philippines. En effet, il importe aujourd'hui d'ouvrir le plus universel des droits.

Charles Gardou, vous travaillez sur le handicap, du moins sur l'altérité et la radicale étrangeté, je vous propose donc d'introduire nos travaux du jour.



Charles Gardou

Anthropologue
Professeur des Universités



Philippe Lefait

Journaliste

Bonjour à tous.

Je vous remercie, Monsieur le Président de l'Ufcv, de m'accueillir.

Partons, pour commencer, de l'idée de société inclusive, actuellement abondamment débattue, et qui peut aider à la fois à concevoir autrement cette réalité humaine qui prend pour nom handicap et à penser autrement les vacances pour tous, qui ne peuvent être conçues comme exclusives. Je sais l'attachement de l'Ufcv au droit aux vacances pour tous, dont témoignent ses actions depuis un quart de siècle pour les enfants et adultes en situation de handicap.

En introduction, je souhaiterais mettre en lumière quelques repères, qui nous aident à penser la fragilité humaine. Tout d'abord, le premier rapport mondial sur le handicap de l'OMS et de la Banque mondiale publié en 2011 place le handicap au cœur de notre condition humaine. En effet, **sur 7 milliards d'habitants, un milliard connaît une situation de handicap**. Ajoutez les familles et les conjoints, et plus d'un tiers des habitants

de la planète se trouve concerné de manière directe ou indirecte. Aussi ne pouvons-nous plus penser le handicap de manière particulariste et périphérique.

En outre, ce milliard de personnes fragilisées par le handicap rencontre à tout moment de l'existence des discriminations, des privations de patrimoine et d'accès aux soins, à l'éducation, aux lieux professionnels, aux transports, aux technologies de la communication et à la culture, aux loisirs et au tourisme. En France, le défenseur des droits a présenté son **rapport au Comité des droits de l'enfant des Nations unies en 2015, et il souligne combien les loisirs et des vacances jouent un rôle d'apprentissage, de socialisation.** Il rappelle que la loi relative à la lutte contre l'exclusion sociale a consacré comme objectif national l'égal accès à la culture, aux pratiques sportives, aux vacances et aux loisirs, afin de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. De même, le rapport du Commissariat aux droits de l'homme rappelle notre pays à l'ordre au sujet de la garantie des droits effectifs.

Ces quelques repères nous invitent à penser de manière approfondie les contours d'une société plus inclusive. Nous entendons chaque jour parler davantage d'école, d'entreprise et de développement inclusifs.

Aujourd'hui, nous abordons la question des pratiques, des lieux sportifs et touristiques. Cependant, il convient d'éviter toute musique d'ambiance et de se contenter de nouvelles coquetteries terminologiques. **En effet, le terme d'« inclusif » permet d'envisager différemment l'expression de la vulnérabilité et du handicap.**

Constatons que ce terme est né dans un temps paradoxal, qui prône l'égalité, mais hiérarchise en même temps les vies selon leur rentabilité et leur productivité ; qui affirme respecter la fragilité, tout en se perdant dans des idéaux de puissance et la tentation de l'illimité ; un temps prétendument indépendant d'esprit, mais qui s'assujettit de plus en plus à des normes souveraines mises en scène à grand bruit ; qui élabore une pensée du divers et de l'universel, mais qui s'égare dans les particularismes et les communautarismes ; qui évoque l'accompagnement humain et la société inclusive, tandis que les plus vulnérables, parmi lesquels les personnes en situation de handicap, continuent à vivre avec un sentiment de délaissement. Enfin, c'est un temps de progrès sans précédent dans les domaines scientifique, technique et de la connaissance de la vie et de l'univers, et où, en

même temps, les écarts entre les uns et les autres ne cessent de se creuser. À l'encontre d'un espoir séculaire de réduction de ces écarts, nous observons une stagnation, voire une régression. **Des îlots de commodité côtoient des océans d'empêchement, et ceci dans tous les domaines.** Je tiens cette coupure pour un des faits les plus préoccupants de notre temps contradictoire.

Dans un tel paysage, sur quels fondements une société inclusive peut-elle se bâtir, et en référence à quels principes ? J'en vois cinq, pour ma part.

Le premier principe invite à distinguer le vivre et l'exister, et que j'exprime de cette manière : vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions. Une société inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre, mais celui d'exister. Le vivre, nous le savons, renvoie à nos besoins biologiques, que nous partageons avec tous les organismes vivants. L'exister spécifie les humains marqués par un inachèvement natif et une nature sociale, et se situe sur le versant de l'esprit, de la psyché, des relations à soi, aux autres, au temps, au destin, et du besoin de reconnaissance par les proches, les amis et les réseaux professionnels et sociaux. Il relève de la dépendance des solidarités humaines et, surtout, de la possibilité pour tous de devenir membre d'un groupe et de s'y impliquer. Victor Hugo le formulait ainsi : « **C'est par le réel que l'on vit, c'est par l'idéal que l'on existe.** » Nous sommes ici renvoyés à l'idée d'autoreprésentation évoquée

fugitivement tout à l'heure. Exister, c'est avoir le droit à la parole. Il ne suffit à aucun de nous de naître physiquement et de vivre. Nous pouvons être soignés par tous et mourir de n'exister pour personne. Le handicap met en relief ce caractère problématique de l'accès à l'existence, parce que les réponses attentives à des besoins biologiques d'autoconservation ne garantissent pas à elles seules la possibilité d'exister. Ceci distingue le soin, dans sa dimension curative, du care, qui suppose une sollicitude, un prendre soin. **Le sentiment d'exister repose sur l'expression de désirs, qui ne sont pas un luxe réservé aux personnes n'éprouvant pas de besoins spéciaux.** Ce désir, dans le champ qui nous préoccupe, est le désir de bien-être, de plaisir, de détente, d'évasion, de temps libre, d'émancipation et de liberté – tout ce que sous-entend l'idée de vacances. Il n'est pas un privilège. Or, souvent, de manière inconsciente, nous cantonnons les personnes atteintes d'une déficience à leurs besoins particuliers. Le désir de ces personnes assimilées à leurs servitudes serait superflu, voire incongru.



Vivre sans exister est la plus cruelle des exclusions.



Charles Gardou

Nous négligeons ce qui fait d'eux, parce que nous partageons la même chair, des êtres existants, sentants et pensants, pris dans le flux des désirs, des projets, des passions, de la volonté, des goûts, des opinions, des aspirations, des peurs, des élans de vie, des bouffées de mort, des idéaux, souvent si contraints qu'ils finissent par se perdre. Vivre n'est pas exister. Comment l'espace de détente ouvre-t-il à ce sentiment d'exister ?

Le deuxième principe invite à remettre en cause la hiérarchisation des vies. Je l'énonce ainsi : **il n'y pas de vie minuscule, parce qu'il n'y a pas de vie majuscule.** Il n'y a pas deux humanités. Ce qui nous trompe souvent, parce que nous sommes les héritiers de couches profondes de représentations, la vision de deux humanités, une humanité forte et faible, une humanité à l'endroit et une autre à l'envers. L'humanité de personnes touchées par une déficience serait une infrahumanité. Que nous abordions le thème de l'école, des soins ou des vacances, cette manière de penser ne convient pas. Nous procédons d'une seule et même humanité dépositaire d'une condition universelle, entre un plus et un moins, entre un meilleur et un pire, entre fortune et revers, résistance et fléchissement. Pascal, cette figure du Grand siècle qu'on imagine volontiers sûr de lui et fort, alors qu'il était fragile et souffreteux, disait « Nous sommes entre l'infime et l'infini ». Le peu – le peu voir, le peu comprendre, le peu marcher – n'équivaut pas à une absence de grandeur. Les vies sont par nature ambiguës, aussi importe-t-il de penser nos actions à partir de cette gageure d'une société qui souhaite réunifier des univers sociaux, des humanités, artificiellement segmentés, afin de forger un nous, un répertoire commun. Comment y parvenir, si nous continuons de penser dans la séparation ?

Le troisième principe s'appuie sur un questionnement sur l'équité, sans quoi la condition humaine n'est rien, et renvoie à la problématique de la refondation de la justice sociale, de l'égalité formelle et réelle, et des conditions d'exercice effectif de l'équité. L'équité n'est pas synonyme d'égalité. Nous naissons dans une inégalité de situation, étant nés dans un pays confortable ou en grandes difficultés, dans une famille qui nous porte ou qui nous entrave, avec un potentiel du corps et de l'esprit, avec plus ou moins de fragilité. L'équité consiste donc à moduler nos propositions selon les besoins et les désirs singuliers, afin de pallier les inégalités de nature ou de situation. Les êtres humains

ne sont pas la copie conforme d'une monnaie unique reproduite à des millions d'exemplaires interchangeable. Leur égalité qualitative n'induit pas la similarité de ce qu'ils sont et vivent. S'agissant des vacances, et l'Ufcv le sait mieux que quiconque, une offre diverse s'impose donc, ainsi qu'un accompagnement modulé et ajusté. Les vacances ne sont pas un concept fermé et absolu, mais doivent prendre diverses formes, selon le souhaité et le souhaitable, selon la fragilité et les possibilités correspondantes. Nous sommes ici loin de l'égalitarisme. Si des situations identiques appellent des réponses identiques, certaines personnes fragilisées appellent des réponses ajustées. Le handicap exige d'accommoder les ressources que nous proposons, notamment dans les champs culturels, sportifs et touristiques. Parce qu'ils permettent d'articuler le singulier et l'universel, le divers et le commun, ces accommodements forment la condition même de l'équité.

Le quatrième principe de l'édifice à construire nous amène à nous interroger sur la norme et la conformité. Je l'énonce ainsi : l'exclusivité de la norme, c'est personne, et la diversité, c'est tout le monde. La visée inclusive remet en cause l'exclusivité de normes qui ne sont que culturellement construites au fil du temps et des cultures. Comme nous considérons la norme comme l'absolu, nous ne faisons qu'aggraver les rapports de domination et multiplier les phénomènes d'exclusion. Bien que toute société et toute culture soient normatives, une société inclusive s'élève contre l'emprise excessive de cette norme, qui prescrit, proscrie et asphyxie le singulier. Kierkegaard a consacré toute son œuvre à cette question de la singularité, et avant lui Duns Scot, un théologien écossais à l'origine du concept d'individuation. Kierkegaard récusait déjà les approches abstraites et générales qui masquent l'individu réel. Duns Scot estimait quant à lui qu'une seule vérité vaut : cette femme, cet homme, cet enfant.

Voyez comment le champ du handicap est gagné par cette tendance à la catégorisation, à l'abstraction des personnes. « Les sourds », « les aveugles », « les personnes en situation de handicap », ces expressions ne signifient rien.

La vie, infiniment nuancée, n'est formée que de visages au singulier. La signification d'une société inclusive se dévoile donc par le plein droit de cité qu'elle offre aux silhouettes humaines et à leur mode d'accès au monde. Les mêmes vacances pour tous constituent un slogan égalitariste, alors qu'il importe d'ouvrir des droits et des libertés à tous.

Le dernier principe s'appuie sur la question du patrimoine commun, dont font partie les lieux de tourisme.

Je le formule ainsi : nul n'a l'exclusivité du patrimoine commun et social. Il ne suffit pas de vivre sur un même territoire pour appartenir à sa communauté, encore faut-il pouvoir en partager le patrimoine culturel, artistique, touristique et sportif. Des étrangers, des populations isolées ou nomades, des minorités linguistiques ou culturelles, des membres de groupes défavorisés ne bénéficient pas de ce plein droit d'accès au patrimoine, de même les personnes en situation de handicap. Ainsi, une société ne peut se concevoir comme un club dont certains membres accaparaient l'héritage social et maintiendraient l'ordre, sous prétexte qu'ils se prétendent normaux. Une société n'est pas un cercle réservé à des affiliés, occupés à percevoir les bénéfices d'une normalité conçue comme souveraineté. Une société n'est pas davantage un cénacle où les uns pourraient signifier aux autres venus au monde, mais interdits d'en faire partie : « vous auriez les mêmes droits, si vous étiez comme nous. » Dans une société dite inclusive, il n'existe pas de carte de membre et aucun droit d'entrée n'est à acquitter, et une telle société ne compte ni débiteur ni créancier. Je songe à une mère, qui, lors d'une conférence que j'organisais sur la parentalité, témoignait : « Je me sens toujours redevable ». Je lui ai répondu : « Madame, vous n'êtes redevable de rien. L'école, les lieux de vacances ou de petite enfance sont des patrimoines communs. Vous n'avez à remercier personne. Vous êtes héritière, comme votre enfant, de ce patrimoine. » Chacun, par sa naissance, hérite de fait de ce qu'une société propose de meilleur et de plus noble. Dans le domaine des vacances, personne ne dispose du droit de prêter, de donner ou de refuser ce qui appartient à tous. Notre héritage, vertical, légué par nos devanciers ou celui, horizontal, que nous contribuons à tisser, forme un patrimoine indivis, et chacun dispose d'un droit à bénéficier de cet ensemble de biens sociaux. La ville, les transports, les espaces citoyens, les salles de cinéma, les bibliothèques, les lieux de sport, de tourisme et d'art, forment un capital collectif. Aucune part n'en revient exclusivement à des êtres majoritaires que la naissance ou le cours de la vie auraient préservés du handicap, au détriment d'êtres minoritaires, dont la destinée ne serait que d'en recueillir les miettes. Hors des droits communs et de la participation sociale, il est possible de vivre, non d'exister. L'idée de société inclusive tourne donc le dos à toute forme de captation, qui accroît de fait le nombre de personnes empêchées, sur la base de l'égalité avec les autres, de bénéficier des moyens d'apprendre, de se cultiver, de se divertir, de faire œuvre. Le pire d'une vie humaine, c'est d'être désœuvrée.

“ Dans une société dite inclusive, il n'existe pas de carte de membre et aucun droit d'entrée n'est à acquitter, et une telle société ne compte ni débiteur ni créancier. ”

L'adjectif « inclusif », que j'oppose directement à « exclusif », me paraît un mot adéquat, un mot horizon ; or nous avons besoin d'horizons, qui donnent la force d'avancer. Penser une société inclusive revient à penser un autre horizon, celui d'une société qui refuse la mise à l'écart dans des ailleurs improbables de personnes jugées gênantes, étrangères ou incompatibles.

Une organisation sociale est donc inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement afin d'assurer au sein de l'ensemble commun un chez-soi pour tous. Il ne s'agit pas d'intégrer, mais d'inclure, faute de quoi l'impression domine, que les éléments sont extérieurs et que nous montrons humanistes de les amener à l'intérieur du système dans lequel nous nous trouvons déjà par naissance. Nous devons aménager cette maison afin de la transformer en « chez-soi pour tous », sans résorber les besoins, les désirs et les destins singuliers dans l'ensemble. Ce « chez-soi pour tous » resterait une chimère s'il ne s'assortissait, dans tous les secteurs, d'accompagnements, de médiations, de modalités de suppléance ou de contournement, et en somme, de toute une gamme d'accommodements. Je pense ici à la pédagogie de l'accompagnement chère à l'Ufcv et à son objectif de participation active de chacun.

Une société inclusive relève par conséquent d'un investissement global, et pas seulement en lien avec le seul handicap. Prime l'action sur un contexte, de manière à le rendre favorable à tous et à signifier à chacun ce qui construit sa singularité, son âge, son identité, son orientation sexuelle, ses caractéristiques génétiques,

Charles Gardou

ses appartenances culturelles et sociales, sa langue, ses convictions, ses opinions, ses potentialités, ses difficultés et son handicap. Aucun de ces traits ne peut vous priver de jouir de l'ensemble des biens sociaux, qui ne sont la prérogative de personne. Toutes les recommandations des instances internationales appuient ce mouvement inclusif. Il ne s'agit pas de remplacer, de manière artificielle, le mot « intégration » par le mot « inclusion ». Je n'utilise pas, du reste, toujours le mot d'inclusion, qui laisse croire que quelqu'un du dehors est tiré au-dedans, pour l'enfermer.

Nous sommes mis au défi de repenser les sociétés, faute de quoi nos lois paraissent des rites incantatoires et des exercices politiques. Le mot « inclusivité » nous rapproche d'un cadre de pensée sociale, qui interroge une forme culturelle. **Nous sommes gouvernés par la norme, le niveau, le classement, et arc-boutés sur des standards qui, de fait, marginalisent les plus fragiles**, tout en prétendant leur assurer une place.

L'enjeu est de taille, et la transformation des esprits et des pratiques prendra du temps. La vie d'une cité ne peut avoir lieu à huis clos, nous nous accordons tous sur ce point. Chacun a un droit inaliénable d'y prendre sa part, toute sa part.

Je vous remercie.

Philippe Lefait



Une société inclusive relève par conséquent d'un investissement global, et pas seulement en lien avec le seul handicap.

Charles Gardou



Le premier mot qui me vient à l'esprit à l'écoute des propos de Charles Gardou est celui de civilisation, et nous venons d'entendre un véritable cours de civilisation. Certains estiment que l'autre est différent, et qu'aucune construction n'est possible avec lui. Ce différentielisme débouche sur le racisme. À l'inverse, les propos de Charles Gardou relèvent d'un certain relativisme culturel, fondé cependant sur des principes universels communs.

En outre, la vision de Charles Gardou semble procéder de l'utopie, une utopie pour laquelle nous nous battons.

Enfin, Charles Gardou remarquait que le monde se fragilisait. Dans ce monde globalisé, nous nous sentons parfois virtuellement proches du Japonais ou de l'Africain, alors que nous découvrons que notre voisin peut être un terroriste. Dans ce monde, la question de l'altérité est centrale, d'autant que nos prisons sont surpeuplées et qu'à Calais les migrants marchent dans la boue.

TABLE RONDE

#1

Les vacances, un espace d'émancipation pour la personne handicapée mentale ?

Philippe Lefait

Frédéric Reichhart, vous vous apprêtez à nous fournir des repères historiques en matière de vacances adaptées. Ainsi, les personnes en situation de handicap auraient-elles droit à des vacances ?

Frédéric Reichhart

Oui, les personnes handicapées ont droit aux vacances.

Demandons-nous, pour commencer, où et comment est né ce droit aux vacances. **Trois questions se posent : quelle est l'origine des vacances adaptées ; comment se sont-elles diversifiées et, enfin, comment se sont-elles structurées, notamment au regard de la réglementation ?**

Le tourisme adapté procède du mouvement associatif et des mouvements d'éducation populaire. Dans les années 1920 et 1930, les premières actions culturelles, sportives et de loisirs se mettent en place pour les personnes handicapées, notamment, en 1920, avec des actions d'accueil d'enfants handicapés dans les unités de scouts. En 1938, l'APF, alors nommée APR (Association des paralyés et rhumatisants) organise, pour des adultes en fauteuil, des séjours à la montagne.

De 1945 à 1960, le scoutisme d'extension se développe et diverses unités accueillent des enfants handicapés. L'APF créé, en 1945, un service de vacances nommé « APF évasion », dédié à l'accueil des personnes handicapées. Dans les années 1960, des établissements spécialisés organisent des transferts d'établissement, avec des échanges de personnel et d'usagers. Les mouvements d'action population mènent également des actions, autour de l'Ufcv, des CEMEA et de la JPA, afin d'accueillir des enfants handicapés en colonies de vacances. Dans les années 1980, des organisateurs de vacances adaptées se structurent.

D'un côté s'observent des pratiques de vacances inclusives, avec la mise en place d'activités pour les enfants handicapés en milieu ordinaire, de l'autre des



Frédéric Reichhart

Sociologue

séjours catégoriels conçus uniquement pour les enfants handicapés. Nous valorisons les séjours inclusifs, mais il est appréciable que les deux options coexistent.

Lors d'une troisième phase de structuration et de réglementation, des acteurs organisent le tourisme adapté. La JPA diffuse une charte d'accueil des enfants handicapés en milieu ordinaire. Par ailleurs, les séjours adaptés s'organisent sous la coordination du CNLTA (Conseil national des Loisirs et du Tourisme adapté), l'État n'étant intervenu que tardivement, afin d'assurer la réglementation et l'encadrement. La loi de 2005 impose ainsi un agrément pour les séjours.

Le paradigme actuel est celui du droit aux vacances et aux loisirs. Une démarche de qualité s'impose partout et les offres sont variées et adaptées aux personnes. Enfin, le tourisme adapté se positionne désormais entre le secteur médico-social et le tourisme classique. Il dispose de ses propres valeurs, de sa culture, de sa pratique et de son cadre légal, structurés de manière autonome.



Claire Morelle

Psychologue, psychanalyste

Philippe Lefait

Mme Morelle, comment entendez-vous l'inclusion et les séjours adaptés ?

Claire Morelle

En tant que psychanalyste, j'insiste toujours sur la question du singulier, et invite chacun à penser en fonction de « chaque un », et selon la situation. L'écoute de la personne est primordiale, quelles que soient ses compétences pour s'exprimer.

Philippe Lefait

M. Alfonsi, comment rester attentif au « chaque un » ?

Arnaud Alfonsi

Il importe de comprendre la personne et ce qu'elle recherche et d'assurer la capacité de l'équipe d'encadrement à individualiser la relation quotidienne. Nous ne nous adressons pas à un groupe d'adultes, mais à chaque un. Je proviens, pour ma part, de l'éducation populaire, où des groupes d'enfants sont pris en charge, tandis que, dans le tourisme adapté, les quotidiens, les exigences et les difficultés de chacun sont singuliers. Aussi importe-t-il de multiplier, autant que possible, les propositions, et de s'assurer que la personne choisira selon son souhait. Nous nous adressons à des personnes qui sont aussi des clients, dont les séjours sont très coûteux, et à qui il convient de fournir des explications, en cas d'impossibilité à accéder à leurs demandes.



Arnaud Alfonsi

Responsable de séjours adaptés

Philippe Lefait

Comment avez-vous assuré la transition d'un groupe d'enfants à un groupe d'adultes où il vous incombait de veiller à la singularité de chaque un ?

Arnaud Alfonsi

J'ai longtemps travaillé en centre pour enfants traditionnel, avant de travailler en vacances adaptées. En effet, l'Ufcv, association pour laquelle je travaille, officie dans les deux champs. Je suis également enseignant, mais les enfants m'intéressaient moins. Au quotidien, les personnes avec qui je travaille s'inspirent d'une certaine utopie militante, mais il convient de rappeler qu'il importe moins de défendre des valeurs que d'agir concrètement. Nous débattons souvent des moyens d'individualiser les vacances. De très nombreuses questions se posent, dont nous ignorons les réponses.

Philippe Lefait

Comment êtes-vous parvenu à affiner l'offre proposée à vos « clients » et usagers ?

Arnaud Alfonsi

Alors que le planning des activités rassure, il convient parfois d'annuler certaines d'entre elles, ou d'en choisir d'autres, en repérant dans l'instant les désirs de certains vacanciers. Pour ce faire, la relation s'appuie sur un oubli du handicap et des limitations ainsi que sur la connaissance de la personne. Nous nous adressons à l'individu, et le séjour se déroule de façon satisfaisante dès que celui-ci oublie son handicap. L'idéalisme et le désir d'aider vont parfois à l'encontre de la liberté individuelle de la personne handicapée.

Philippe Lefait

Comment y remédiez-vous ?

Arnaud Alfonsi

Nous discutons, nous nous disputons et dressons des bilans. Certaines personnes handicapées maîtrisent la communication verbale et refusent votre proposition, d'autres communiquent par cris ou gestes. En ce cas, si le séjour a été préparé en amont, la relation est plus fine. Une phase d'observation de quatre ou cinq jours a lieu en début de séjour. L'enjeu et le plaisir des séjours adaptés se trouvent dans le fait que nous sommes en relation avec des personnes dont nous ignorons la personnalité et le parcours, et dont le comportement, dans un environnement nouveau, change. Eux-mêmes en jouent.

Philippe Lefait

Vous dites parfois rencontrer la personne avant le séjour.

Arnaud Alfonsi

Autant que possible en effet, mais cette démarche demeure plus aisée pour des séjours en convention, et plus difficile pour les inscriptions individuelles. Ainsi, la fiche d'inscription et la possibilité de joindre un référent restent décisives.

Philippe Lefait

J'imagine que vous utilisez souvent les outils de communication numérique.

Arnaud Alfonsi

Non, très peu. Nous correspondons par écrit principalement, car 15% du public concerné seulement utilise ces outils, les autres ne disposant pas des moyens de lire ni d'écrire.

Philippe Lefait

Olivier Épiard, êtes-vous un « client » régulier de ces séjours ? Pouvez-vous vous présenter ?

Olivier Épiard

Bonjour à tous. Je suis, en effet, un client régulier. Je m'appelle Olivier Épiard et suis âgé de 50 ans depuis une semaine. J'habite chez moi et travaille dans un ESAT à Besançon. Je suis l'ancien délégué de Nous aussi, l'association française des personnes handicapées intellectuelles. Nous parlons pour nous et travaillons pour parler nous-mêmes, de nos besoins et de nos envies. Nous travaillons beaucoup sur l'accessibilité, la citoyenneté ainsi qu'à mieux faire connaître le handicap intellectuel.

Philippe Lefait

Depuis quelle date partez-vous en vacances adaptées ?

Olivier Épiard

Depuis 2009. Ce que nous faisons sert à tous. La France compte 560 adhérents, répartis entre 35 délégations. Celle de Besançon compte 28 adhérents.

Philippe Lefait

Où êtes-vous parti ?

Olivier Épiard

Je suis allé en Corse par bateau, et en Bretagne en 2009, 2011 et 2015.

Philippe Lefait

Qu'aimez-vous en Bretagne ?

Olivier Épiard

J'y aime l'air marin, les bateaux et les moules.

Philippe Lefait

Les frites également ?

Olivier Épiard

Oui, mais comme les frites font grossir, je n'en mange qu'une fois de temps en temps.

Philippe Lefait

Que signifie, pour vous, partir en vacances, et quelles sont vos envies ?

Olivier Épiard

J'ai envie de me reposer, de faire des sorties, et, parfois, de regarder le Tour de France à la télévision.

Philippe Lefait

Rencontrez-vous de nouvelles personnes ?

Olivier Épiard

Oui.

Philippe Lefait

Buvez-vous un peu de vin ?

Olivier Épiard

Un peu, mais sans en abuser. Un petit vin blanc, un muscadet par exemple.

Philippe Lefait

Comment choisissez-vous vos vacances ? Qui remplit les formulaires ?

Olivier Épiard

Je reçois le catalogue et ma mère remplit le formulaire. Cette année, je me rends en Vendée.

Philippe Lefait

Des amis vous accompagnent-ils ?

Olivier Épiard

Non, mais il m'arrive de retrouver parfois des amis que je n'ai pas vus depuis longtemps, des amis d'école ou d'ESAT.

Philippe Lefait

Comment vous sentez-vous lors du retour ?

Olivier Épiard

Je me sens un peu triste.

Philippe Lefait

Consignez-vous des souvenirs de votre séjour ?

Olivier Épiard

L'année dernière, nous avons construit un album photo. Nous sommes également allés à l'Île-aux-Moines, un très bel endroit situé dans le golfe du Morbihan.

Philippe Lefait

A quelle date partirez-vous, la prochaine fois ?

Olivier Épiard

Entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août.

Philippe Lefait

Savez-vous qui vous retrouverez ?

Olivier Épiard

Non, ce sera une surprise.

Philippe Lefait

Qu'attendez-vous quand vous arrivez quelque part ?

De quoi avez-vous besoin ?

Olivier Épiard

De la mer. Celle dans laquelle on nage, bien entendu.

Philippe Lefait

Notre amie psychanalyste vous a entendu.

Qu'est-ce qui vous aide le plus : les amis, une accessibilité particulière ?

Olivier Épiard

Le fait de rencontrer de nouveaux amis.

Philippe Lefait

Où aimeriez-vous partir ?

Olivier Épiard

J'aimerais partir au Canada.

Philippe Lefait

N'avez-vous pas peur de l'avion ?

Olivier Épiard

Si, c'est pourquoi je ne suis pas encore prêt.

Philippe Lefait

Partirez-vous en été ou en hiver ?

Olivier Épiard

En été ; l'hiver, il doit y faire très froid.

Philippe Lefait

Quel est votre meilleur souvenir de vacances ?

Olivier Épiard

La Bretagne, où il est possible de bien se reposer. En revanche, je ne suis jamais parti en Vendée.

Philippe Lefait

Quel est votre pire souvenir ?

Olivier Épiard

Je n'ai pas de pire souvenir.

Philippe Lefait

Parlez-vous aux animateurs ?

Olivier Épiard

Oui, nous évoquons ce que nous avons fait au cours de l'année. J'explique que je souhaite rencontrer de nouveaux amis, ce qui est parfois difficile.

Philippe Lefait

Si vous aviez un message à transmettre, quel serait-il ?

Olivier Épiard

Avec l'association Nous aussi, nous rencontrons les animateurs, pendant leur formation. Il importe en effet que nous les aidions et leur parlions directement. Je souhaite dire que nous sommes comme tout le monde ; or tout le monde aime les vacances. Aussi, prenez compte de nos besoins, de nos capacités, mais aussi et surtout de nos envies. Je vous en remercie.



Olivier Épiard

Vacancier

Adhérent de l'association Nous aussi

Philippe Lefait

Préférez-vous le muscadet ou le sauvignon ?

Olivier Épiard

Le muscadet. Quant au sauternes, je le trouve légèrement trop sucré.

Philippe Lefait

Vous connaissez donc la région de Bordeaux.

Olivier Épiard

Oui, j'ai effectué un séjour à Andernos-les-Bains.



Je souhaite dire que nous sommes comme tout le monde ; or tout le monde aime les vacances.

Aussi, prenez compte de nos besoins, de nos capacités, mais aussi et surtout de nos envies.

Olivier Épiard





Dominique Sacareau

Cheffe de service Foyer Les Thuyas (32)

“
Les vacances de nos usagers
apportent beaucoup aux équipes
d'accompagnement et lèvent de
nombreux préjugés.

Dominique Sacareau

Philippe Lefait

Dominique Sacareau, comment réagissez-vous aux propos des intervenants précédents ?

Dominique Sacareau

S'agissant de l'historique, je pense à mon propre établissement, anciennement un établissement pour enfants, qui a vu grandir ces enfants avant de devenir un établissement pour adultes. En 2003, la directrice a décidé de mettre en place des vacances adaptées, en s'appuyant sur l'idée d'émancipation. Les éducateurs, alors, en étaient presque à souhaiter l'échec de ce projet. Or des moyens ont par la suite été donnés à ces enfants de devenir adultes. Ainsi, nous évoluons et envisageons les vacances autrement.

Philippe Lefait

Comment évolue-t-on d'un établissement pour enfants à un établissement pour adultes ?

Dominique Sacareau

Nous continuons la route avec les mêmes personnes, une façon de procéder qui, heureusement, n'a plus cours depuis la loi de 2002. Aujourd'hui, la moyenne d'âge s'élève à 50 ans, pour des personnes entrées à l'âge de six ans. L'établissement accueille 82 adultes et dispose d'un foyer médicalisé et d'un foyer de vie. Je souhaite également réagir aux propos du responsable de séjours Ufcv au sujet de l'individualisation et de l'accueil des préjugés. Hélas, le temps manque souvent dans l'échange, et nous nous demandons comment transmettre suffisamment d'éléments à l'Ufcv pour éviter des difficultés ultérieures, tout en laissant les animateurs forger leurs propres représentations. Les vacances de nos usagers apportent beaucoup aux équipes d'accompagnement et lèvent de nombreux préjugés.

Philippe Lefait

Comment donnez-vous sans trop donner ?

Dominique Sacareau

Chacun se pose la question. Depuis 2003, nos résidents partent en vacances, et nous connaissons maintenant les éléments dont ils ont besoin. Toutefois, il nous arrive de nous tromper, et les vacances se passent alors très mal.

Arnaud Alfonsi

Certains clients reviennent plusieurs fois, et nous remplissons des comptes rendus de séjour. A notre âge, il nous est difficile de formuler un avis au sujet

d'une personne âgée de 60 ans, par exemple. Avec une personne disposant d'une bonne autonomie, Olivier Épiard par exemple, nous établissons ensemble un bilan, la personne étant volontaire et ayant économisé une année en vue de son séjour.

La faible autonomie me rend moins à l'aise avec le compte rendu de séjour, car j'éprouve le sentiment de juger. Pour certaines personnes, un séjour se passe très mal, et quatre autres fort bien. Un dialogue permanent se noue entre les institutions et nous.

Philippe Lefait

Dominique Sacareau, de quels moyens disposez-vous pour faire partir en vacances les personnes très dépendantes qu'accueille votre établissement ?

Dominique Sacareau

Les moyens sont moindres que pour les personnes plus autonomes. Nous choisissons d'ordinaire entre deux ou trois organismes, et optons ou pour la mer ou pour la montagne, sachant que le choix du lieu reste limité.

Philippe Lefait

Comment retrouvez-vous les usagers à leur retour ?

Dominique Sacareau

Certains d'entre eux sautent de joie, d'autres se ferment plusieurs jours durant. Des supports pour raconter son séjour tels que ceux que vous avez évoqués, Olivier Épiard, nous manquent encore.

Philippe Lefait

Dans votre structure, comment se préparent les vacances ?

Dominique Sacareau

Cette préparation s'effectue en amont et les catalogues sont attendus avec impatience. Certains résidents se projettent et font des demandes spécifiques. Un résident désirait par exemple partir à l'île de la Réunion ; or nous prenons en charge deux tiers des séjours classiques uniquement, c'est pourquoi ce résident a mené un projet d'économies pendant deux ans. Récemment, une autre résidente souhaitait partir à Venise. Quatre résidents ont également opté pour des séjours semi-autonomes, aussi avons-nous appris à ces personnes à prendre eux-mêmes leurs médicaments. Ces résidents se sont rendus sur la côte méditerranéenne afin de repérer la ville avec leurs éducateurs, et leur séjour s'est très bien déroulé.

Philippe Lefait

Il importe donc de penser contre soi et de sortir des habitudes, du rituel. Frédéric Reichhart, comment réagissez-vous ?

Frédéric Reichhart

D'évidence, la connaissance de la personne dans sa singularité importe, et dans un temps réduit, ce qui demande de l'observation et l'approfondissement de la relation avec la personne, soutenue par les informations fournies par l'établissement ou la famille. En outre, le cadre diffère. Enfin, il est impératif de prendre en compte les besoins, les envies et les désirs de la personne.

Olivier Épiard

Il nous importe en effet de choisir nos activités, par exemple nous rendre à quelques concerts ou dans des marchés nocturnes, où il y a de l'ambiance.

Frédéric Reichhart

Organiser un groupe demande des compromis quotidiens, c'est-à-dire d'articuler le singulier et le collectif.

Arnaud Alfonsi

Je souhaiterais interroger Olivier à propos du choix, qui paraît naturel, alors qu'il dépend bien souvent du contexte. Olivier, te sens-tu frustré, lorsque certaines activités te sont refusées ?

Philippe Lefait

Dites-vous « non » parfois, s'il vous est proposé, par exemple, de faire de la barque ?

Olivier Épiard

En réalité, j'aime faire de la barque, mais il m'arrive de dire « non ». En fait, j'apprécie toutes les activités, pour lesquelles nous sommes là. En très bonne autonomie, il me paraît inutile de se coucher à huit heures.

Dominique Sacareau

Nous n'utilisons pas le terme d'émancipation dans notre établissement, aussi ai-je consulté le dictionnaire : « s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination ou d'un préjugé. ».

Or comment s'affranchir ? La famille, l'institution, ne sont-elles pas une dépendance ?

Les vacances sont bien souvent un moment d'émancipation pour les personnes handicapées, de même que pour les éducateurs. Malgré nos bonnes intentions cependant,

n'instaurons-nous pas un lien de domination, notamment avec la grande dépendance ? Les vacances adaptées nous aident à sortir de nos préjugés. Ainsi, nous avons omis d'évoquer la rencontre entre partenaires amoureux. Un résident, récemment, m'a interpellé : « pendant les vacances, je veux coucher avec Françoise. » Il a également informé sa mère de son souhait, qui m'a reproché de l'encourager. Elle craignait qu'il change, et devienne adulte. Ce résident a entretenu des relations sexuelles avec Françoise pendant longtemps, mais uniquement pendant les vacances ; puis, d'un commun accord, ils ont mis un terme à ces relations.

Olivier Épiard

Il s'agit de leur choix, et chacun agit comme il l'entend.

Philippe Lefait

Ce combat-là est actuellement mené par des associations de soutien aux personnes en situation de handicap, associations qui ne sont pas toujours entendues.

Arnaud Alfonsi

Il est impératif, par ailleurs, de justifier chaque « non ». Le soir par exemple, il arrive que le vacancier refuse de se coucher, contre l'avis de l'animateur plein de bonne volonté. De quel droit l'animateur lui impose-t-il de se coucher ? Il ne s'agit pas d'une relation d'autorité, et pourtant, l'animateur est responsable du séjour. La question se pose également pour une personne profitant de la mer, qui présente des dangers.

Dans la vie quotidienne, dans le cas de la faible autonomie, la relation à la nudité de l'autre et son intimité s'avère également complexe, et l'accompagnant s'interroge nécessairement.

Frédéric Reichhart

La question du choix s'accompagne de renoncement et parfois de frustration, puisqu'il est impossible d'obtenir tout ce que l'on souhaite. Les questions de la sécurité de la personne et celle de la responsabilité de l'animateur se posent également.

Olivier Épiard

Sachant nager, je veille pourtant à ne pas trop m'éloigner, car tout peut arriver. Je pense aux animateurs, qui sont responsables de nous.

Claire Morelle

Il importe par ailleurs de réfléchir aux jours passés en institution et qui risquent de s'orienter exclusivement sur ces jours de congé. Si les vacances pour tous relèvent du bien-être, les vacances comme tous ne vont pas de soi. Le séjour se prépare, en faisant confiance aux choix ébauchés par le résident. En effet, l'éducateur s'estime parfois seul détenteur du savoir.

Il importe d'aider la personne à se construire comme sujet, et le désir intervient dans cette construction. Les vacances forment un temps parmi d'autres pour sortir de l'immobilisme, les personnes présentant une déficience craignant parfois l'inconnu et le changement.

Une expérience positive apporte, au résident, un regard différent sur lui-même, et à l'accompagnant, un autre regard sur la personne.

Comment injecter les aspects positifs des vacances dans l'institution et le quotidien ? L'année devrait être un temps de création, de récréation et de récréation.

“ Une expérience positive apporte, au résident, un regard différent sur lui-même, et à l'accompagnant, un autre regard sur la personne. ”

Claire Morelle

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Fabien Quinet

Ufcv – Responsable des vacances adaptées pour le territoire Est

La notion de prise de risque me paraît essentielle, du fait des contraintes croissantes liées à la réglementation ; or il convient de prendre en compte choix de l'individu. L'articulation entre sécurité et autonomie demeure complexe.

Claire Morelle

En institution, cette question est récurrente. C'est l'équipe qui, en premier lieu, permet d'y répondre. J'engage l'Ufcv à s'appuyer sur l'institution, joignable à toute heure.

Philippe Lefait

Avez-vous déjà forcé la norme réglementaire avec un résultat positif ?

Claire Morelle

Mes exemples concernent davantage la liberté d'aller et venir. Pour les personnes en déambulateur, nous assumons parfois le risque de la chute.

Philippe Lefait

Le recours à la contrainte est parfois systématique, de peur d'être mis en cause, et dans le milieu psychiatrique, la camisole connaît un retour en grâce.

Arnaud Alfonsi

La notion de prise de risque est courante aujourd'hui, dans le cadre des sports par exemple. Il importe de se demander, non ce que la personne est en mesure de faire, mais comment adapter la pratique et ses conditions à la personne.

En effet, les personnes en situation de handicap ne sont ni plus malades ni plus fragiles que les autres. Par crainte des blessures, nous contrevenons parfois à leur émancipation.

Philippe Lefait

L'essayiste Patrick Coupechoux décrit un fou dans un hôtel psychiatrique, qui tourne en rond des jours durant.

Un infirmier décide de tourner avec le fou, un ou deux jours, ce que l'institution estime être une erreur. Aujourd'hui, ces deux personnes font leurs courses ensemble au supermarché. Aujourd'hui, la norme est omniprésente.

Fabien Quinet

Cette observation vaut tout aussi bien pour la sexualité, ou la consommation d'alcool. La sécurité empêche parfois de vivre, mais il arrive par ailleurs que la prise de risque soit parfois excessive. Aussi importe-t-il que l'équipe reste attentive et partage ses expériences.

Arnaud Alfonsi

La question éternelle revient à se demander si je m'adresse à une personne « normale » ou à une personne en situation de handicap. Certains traitements médicamenteux propres au handicap proscrivent absolument l'alcool. Il convient donc de fonder notre décision sur des critères légitimes. Le mot fondamental est « vacances adaptées », et l'adaptation est permanente.

Frédéric Reichhart

La question de la prise de risque paraît ici centrale, qui engage la responsabilité de l'éducateur, lui-même confronté à la judiciarisation de la société.

La réglementation de plus en plus draconienne modifie les pratiques sportives et d'encadrement. S'agissant de l'autonomie, la tension concerne les encadrants comme les directeurs. En somme, vivre est une prise de risque.

Une intervenante

Je travaille pour un service de vacances et aide des usagers d'institution à partir en vacances.

La plainte la plus récurrente porte sur l'impossibilité d'avoir pu exprimer son potentiel et sur le fait d'être cantonné dans des habitudes. Faisons confiance à ces personnes.

Une mère très agressive me demandait un jour pourquoi nous envoyions les vacanciers à l'étranger, et l'un d'eux, prenant la parole, a répondu : **« Madame, à l'étranger, je suis vu comme un étranger, non comme un handicapé ».**

Une intervenante, assistante sociale en IME

Nous manquons de financements pour faire partir les jeunes en séjour adapté, et j'aimerais en savoir plus sur ces questions.

Dominique Sacareau

Les vacances sont inscrites dans notre projet d'établissement. Pour ma part, j'inscrirais les vacances comme outil de passage de l'IME au secteur adulte.

Philippe Lefait

Il semble que, familles ou institution, peu sont familiarisés avec l'idée des vacances comme droit commun, et il en va de même pour la sexualité.

Un intervenant, parent d'un enfant lourdement handicapé

Je souhaiterais connaître les possibilités de séjour pour les personnes lourdement handicapées, qui peinent à s'exprimer. La sélection porte-t-elle sur le handicap ? Rappelons en outre l'importance du soin et des médicaments, peu évoqués par les précédents intervenants.

Arnaud Alfonsi

Lors de l'inscription, nous faisons remplir un questionnaire détaillé, dont nous déduisons l'autonomie du séjour.

J'ignore qui, de l'inscrivant ou de l'organisateur, détermine cette autonomie. Bien entendu, la structure des bâtiments joue un rôle crucial.

S'agissant des soins, nous nous bornons à appliquer le protocole de soin transmis par l'institution, car nous ne sommes pas médecins. Pour la prise en charge de la grande dépendance, nous agissons sur l'encadrement et une formation très concrète.

Enfin, plus l'autonomie est faible, plus le contact téléphonique avec les proches du vacancier joue un rôle. Bien que des erreurs d'aiguillage aient parfois lieu, nous progressons sur tous ces points.

Le côté matériel de l'adaptation, ainsi que le temps alloué à un acte changent entièrement sa nature.

En faible autonomie, il est permis de rater une activité, mais non la vie quotidienne, où s'échafaude la relation entre la personne et l'accompagnant.

Une intervenante, directrice de séjours

Lors de la prise en charge de la grande dépendance, la préparation en amont est déterminante. Pour ma part, je visite les gîtes et téléphone à la mairie, afin de m'informer.

Philippe Lefait

Le collectif, de toute évidence, favorise le choix.



TABLE RONDE

#2

Les vacances, un incontournable du projet personnalisé et du projet d'établissement ?

Philippe Lefait

Quelle dialectique s'articule entre le projet d'établissement et le projet individuel, s'agissant des vacances ?

Jean-René Loubat

M'est venue ce matin l'idée que les vacances forment l'envers du système ordinaire, puisque les personnes modifient leurs habitudes et leurs activités. Elles nous invitent donc à nous interroger sur le reste de l'année et le mode de vie ordinaire. **Les vacances constituent une « désinstitutionnalisation » avant l'heure ; dès lors, pourquoi ne pas institutionnaliser les vacances ?**

La notion de projet a acquis une importance considérable depuis deux décennies. Le projet de vie est quant à lui apparu dans la loi de 2005, et le plan de compensation du handicap accueille le projet de vie en son centre. Le projet de vie, qui traduit le concept anglo-saxon de *Life map* (carte de vie – aussi un outil pédagogique utilisée dans les écoles pour faire réfléchir les enfants sur les grandes étapes de la vie), est une tentative d'orienter la vie vers des fins supposées intéressantes. Chacun nourrit un projet de vie, même sans l'écrire. Avec des personnes en situation de handicap, écrire ce projet permet de planifier et de fournir une aide.

Les quatre piliers MARS du projet de vie sont les suivants : Mode de vie, Activité, Relation et Santé. Le loisir a toute sa place dans ce projet. Aider les personnes à exprimer leurs aspirations prend du temps, et certaines d'entre elles disposent de peu de moyens d'expression. En outre, certaines MDPH ne faisant pas toujours leur travail.

Le projet personnalisé est la partie programmatique et pratique du projet de vie, qui répond aux attentes et aux besoins de la personne.

Le troisième niveau de projet est le projet d'établissement, de service ou de dispositif, et s'appuie sur le parcours et la situation de chaque personne. Cette révolution part du besoin de la personne pour aboutir aux moyens, et non l'inverse.



Jean-René Loubat

Psychosociologue

S'agissant de la notion centrale de risque, la recommandation-cadre de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) pour assurer la bientraitance incite à respecter le choix des personnes.

La société actuelle est celle des extrêmes, avec des risques significatifs d'un côté, et une grande pusillanimité de l'autre. Il n'y a pas de vie sans risque et la protection de la personne passe par la personne. Nous choisissons fréquemment la norme, alors qu'il conviendrait de responsabiliser. Loin de renoncer aux risques, nous devons les mesurer et tenter de les contrôler.

Philippe Lefait

Comment ce passage du projet de vie au projet personnalisé s'est-il effectué ? L'idée de donner du pouvoir à l'autre et une place à son désir a-t-elle été facilement acceptée ?

Jean-René Loubat

Nous sommes confrontés à deux écueils : la démagogie d'un côté, la logique de l'expert de l'autre, qui tient que les personnes handicapées ignorent ce qui leur convient. Si nous avons grandement évolué, du chemin reste à parcourir, mais il importe de ne pas céder à la facilité. Amener les personnes, en situation de handicap ou non, à exprimer leurs besoins, demande du temps.



Pascal Brugger

Directeur d'établissement – Adapei 63

“
Le bout du monde que vous avez évoqué peut tout aussi bien se trouver au bout de la rue, notamment pour les personnes très dépendantes.

Pascal Brugger

Philippe Lefait

Pascal Brugger, pouvez-vous nous présenter votre établissement et réagir aux précédents propos ?

Pascal Brugger,

Bonjour à tous. Habitant à Clermont-Ferrand et travaillant pour l'Adapei 63, je dirige un ensemble de trois établissements, qui accueille 165 personnes adultes réparties dans dix services et sept sites de l'agglomération clermontoise.

Nous accueillons et hébergeons des personnes autonomes, travaillant en ESAT ou SAVS, ainsi que des personnes en foyer d'accueil de jour et des personnes âgées très dépendantes.

En 2011, lorsque j'ai pris mes fonctions dans cette structure, nous avons procédé à une enquête de satisfaction, destinée à servir de base à la rédaction du projet d'établissement pour les cinq années à venir.

Nous avons interrogé l'ensemble des résidents, des familles et des salariés. Deux sujets faisaient consensus : des repas meilleurs et les vacances.

Nous avons donc travaillé sur la notion de vacances, organisées par les organismes comme l'Ufcv, par exemple. Dans nos établissements, 50 à 60 personnes partent chaque année en séjour adapté, et nous organisons nous-mêmes huit à dix séjours par an, dans nos institutions. Le bout du monde que vous avez évoqué peut tout aussi bien se trouver au bout de la rue, notamment pour les personnes très dépendantes.

Des groupes sont également partis à Essaouira, pour un festival de musique traditionnelle, d'autres sont allés soutenir l'équipe de France de rugby en Irlande et d'autres encore ont visité Barcelone.

Certaines personnes passent aussi des vacances dans un autre établissement. Enfin, certaines personnes souhaitant rester chez elles, nous plaçons l'établissement sous le signe des vacances, en modifiant les horaires et en nous montrant légèrement moins exigeants sur certains aspects de la vie quotidienne. Ces actions sont prévues par le projet d'établissement.

Il existe deux façons d'aborder les vacances. Soit l'établissement est agréé pour fonctionner 365 jours sur 365 et 24 heures sur 24, soit d'autres solutions s'imposent : ou bien fermer l'établissement, ou bien accompagner les personnes.

Nous avons mis au point un dispositif prévoyant deux référents en interne pour les vacances du mois d'août.

Philippe Lefait

Quels sont les obstacles auxquels vous êtes confrontés ?

Pascal Brugger

Le droit du travail principalement, certains séjours en vacances requérant un engagement qui outrepassent largement les horaires légaux. La prise de risque concerne l'employeur. Il convient de veiller à ce que ce risque, une fois énoncé, soit partagé et accepté par tous.

Philippe Lefait

Le voyage à Essaouira, par exemple, constituait, pour vous, une prise de risque.

Pascal Brugger

Bien que la préparation de ce projet ait commencé au moment des attentats de Charlie Hebdo, personne ne s'y est opposé, car le désir de partir effaçait toute inquiétude.

L'argument financier est souvent avancé par les personnes qui refusent de se pencher sur le problème.

Des solutions existent. Les personnes, en effet, perçoivent des revenus, et Erasmus + a financé en partie le séjour.

Philippe Lefait

Comment pensez-vous contre vous ? Comment vous nourrissez-vous pour voir au-delà ?

Pascal Brugger

Me nourrit ma propre curiosité, ainsi que l'équipe que je dirige. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap tirent souvent leurs propres désirs des personnes qui les entourent, de manière à favoriser le partage.

Philippe Lefait

Yves Benamou, quel est votre avis sur ces sujets ?

Yves Benamou

Bonjour à tous. Je dirige, pour ma part, deux institutions spécialisées. L'Adapei, qui ne trouvait pas de solution financière, a organisé, son propre séjour en interne, avec l'aide des familles et un directeur chargé de l'organisation réglementaire. Depuis deux ans, notre partenariat avec l'Ufcv a ravivé la demande, de la part des familles, de projets relevant à la fois de la rupture et de la continuité, ce qui constitue un défi.

La rupture est une parenthèse heureuse dans la vie d'un usager. Toutefois, comme celui-ci reste vulnérable, il importe d'évaluer les bénéfices et les risques

et de placer le curseur de façon pertinente.

Or un désir de fausse continuité se manifestait parfois parmi les familles, qui concevaient le séjour comme l'ajout, sur fond d'institution, d'activités propres aux vacances.

Il convient par conséquent d'assurer le passage de relais entre professionnels du soin et professionnels du loisir, afin de remédier à l'angoisse. Pour atténuer ce passage, nous avons par exemple imaginé des périodes d'immersion.

S'agissant du projet personnalisé, rappelons que les bonnes intentions ne transforment pas l'animateur en professionnel du soin.

Professionnels du soin et des loisirs définissent ensemble si un séjour est adapté, pour une personne en grande dépendance notamment. Ne pas proposer de nourriture mixée, par exemple, présente un risque vital à moyen terme.

Philippe Lefait

Pouvez-vous citer deux exemples de risques pris et deux autres de risques que vous avez refusé de prendre ?

Yves Benamou

En cas de fragilités évidentes, un avis médical s'impose, ainsi qu'un avis de la famille, et il convient de se tenir prêt à proposer une autre option. En effet, les collaborateurs chargés du séjour ne doivent pas être mis en difficulté.



Yves Benamou

Directeur d'établissement – Adapei 72



Romaric Vieille

Coordinateur service loisirs, culture, vacances – Adapei 25

Romaric Vieille

Je m'occupe, pour ma part, de loisirs, de culture et de vacances, et je vous assure qu'il s'agit d'un véritable métier.

Mon service est délocalisé par rapport aux foyers, et les personnes se présentent librement, souvent des personnes autonomes, mais dans des situations de grande solitude, que j'aide à trouver des projets autour de la valorisation de la personne.

En somme, j'informe des personnes autonomes comme Olivier Épiard des possibilités de vacances adaptées. La loi de 2002 a remis des pouvoirs entre les mains de la personne, et le public évolue. Toutefois, le fonctionnement actuel ressemble encore fortement à celui des centres aérés.

Ainsi, Olivier Épiard est pour l'instant obligé de vivre en chambre de trois. Aujourd'hui, il est nécessaire de penser autrement les vacances pour ces personnes, ce qui signifie questionner les associations parentales et donner plus d'importance au temps libre et aux vacances. Pour l'Adapei du Doubs, pour 3 500 personnes accueillies, nous sommes seulement trois animateurs à porter des valeurs d'éducation populaire, en travaillant dans des services séparés des foyers et des SAVS.

Aujourd'hui, nous tentons de mettre en place des séjours pour des personnes autonomes, avec un accompagnement très discret. Il convient d'adapter les « cases » aux personnes, et non l'inverse, et rendre les personnes, encore plus qu'acteurs, auteurs de leurs vacances.

En outre, comment amener les vacances dans des établissements parfois trop ordonnés ?

Demandons-nous comment la personne satisfera les besoins situés au sommet de la pyramide de Maslow.

Philippe Lefait

Quand votre désir de « bien faire » se heurte-t-il à des obstacles ?

Romaric Vieille

Chaque jour. Sans être éducateur, je me tiens disponible pour les temps libres. Avec Olivier Épiard, nous sortons en boîte de nuit, et irons prochainement dans un casino. Nous assumons donc une prise de risque quotidienne.

Philippe Lefait

Qui sont vos principaux détracteurs ?

Romaric Vieille

Chacun reconnaissant l'utilité de notre action, les critiques restent rares.

Jean-René Loubat

Disposer de loisirs est essentiel. Dans les établissements spécialisés, certaines personnes sont dévolues aux loisirs, ce qui permet à la personne handicapée de rencontrer des personnes différentes, ayant chacun leur spécialité propre. Aujourd'hui, nous abandonnons progressivement une conception collectiviste, dans laquelle chacun effectue un peu de toutes les tâches. Cet abandon résulte du renversement de perspective en cours depuis une quinzaine d'années. En outre, l'institution n'est plus seule à émettre des propositions. **Les vacances les plus satisfaisantes sont parfois les plus proches et les moins coûteuses.**

Philippe Lefait

Comment la demande de vos « clients » a-t-elle évolué au cours des vingt dernières années ?

Pascal Brugger

Il s'agit désormais de partir en vacances comme tout le monde, dans des structures plus larges, et aux côtés de vacanciers ordinaires. Aujourd'hui, un groupe de personnes en situation de handicap profitant de la plage ne surprend plus.



Il convient d'adapter les « cases » aux personnes, et non l'inverse

Romaric Vieille



Yves Benamou

Si notre recul reste insuffisant, j'observe toutefois un élan depuis la loi de 2005, en lien avec la question du sujet et de la citoyenneté.

Par ailleurs, les conquêtes sont menées principalement en interne, afin d'offrir un statut à la personne.

L'aspect symbolique n'est pas oublié, s'agissant par exemple de la place de la personne en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Nous avons par exemple organisé des élections en interne et laissé les personnes s'exprimer.

Romarcic Vieille

Craignant le changement, les handicapés mentaux peinent parfois à suivre ce mouvement.

Aussi importe-t-il d'aider ces personnes à comprendre qu'elles en ont la capacité, dès les IME.

Charles Gardou

L'ensemble des propos tenus aujourd'hui forment un appel à la reconnaissance de la singularité des personnes, tandis que la notion de projet nous interdit désormais de traiter les personnes en fonction de catégories prédéfinies. À l'instar de certains pays scandinaves, il convient que nous ayons désormais le droit commun en ligne de mire.

Notre culture, fondée sur le seul langage verbal, nous empêche parfois d'entendre les désirs de l'autre, qui alors dépérit.

Nous peinons à comprendre que chacun dispose d'un récit propre à raconter, pour peu que le temps lui en soit laissé, et la latitude, enfin la possibilité de dire « je », afin d'aimer, de se divertir, de désirer, de se projeter. Notre culture parle « à la place de ».

Enfin, j'observe que nos manières de penser les loisirs, le temps et les institutions restent tributaires, sinon prisonniers, de la culture.

Nous mettons les gens « dans des cases », et, bien souvent, les normes nous incarcèrent.

Les habitudes de pensée culturellement construites nous guettent, ainsi que les points de vue absolus.

La question de la prise de risque, par exemple, est fortement modelée par la culture.

En Océanie où j'ai longtemps vécu, l'approche du temps et de la sécurité diffère radicalement.

En outre, la prise en compte des critères environnementaux dans le handicap a pris du temps.

Jusqu'à présent, la plupart des gens envisageaient le handicap comme une maladie.

Philippe Lefait

L'immédiateté contemporaine interfère-t-elle avec le rapport à l'autre et l'écoute ?

Pascal Brugger

Les résidents entrent dans les établissements d'adultes à 25 ans. Ainsi, un de nos résidents, âgé de 92 ans, est entré en 1972. Nous disposons donc de temps.

Philippe Lefait

Le désir que vous prenez en compte reflète-t-il ce désir contemporain de posséder tout, tout de suite ?

Pascal Brugger

Les personnes souhaitent, non posséder, mais être acteur, participer au monde, de façon citoyenne notamment.



Notre culture, fondée sur le seul langage verbal, nous empêche parfois d'entendre les désirs de l'autre, qui alors dépérit.

Charles Gardou



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Un intervenant

Alors que les établissements que nous évoquons sont gérés par des associations de parents, j'entends peu parler de la collaboration entre professionnels et parents. Mènent-ils des projets communs ?

Romarc Vieille

De nombreux parents nous appellent au sujet du séjour de leur enfant et des organismes existants. Nous en recommandons certains, d'autres non. Les parents doivent être accompagnés, et quant à nous, nous tissons des partenariats forts avec les organismes de vacances adaptées et les représentants d'usagers.

Jean-René Loubat

J'ajoute que les associations de parents ne sont pas nécessairement celles où les parents sont les plus présents, aussi paradoxal que ce constat puisse paraître. La reconnaissance des parents comme partenaires à part entière a mis du temps et de nombreux parents ont pris leurs distances. En Dom-Tom, à l'inverse, du fait du manque de moyens, des groupements de parents bénévoles travaillent activement. Pour des raisons culturelles aussi bien que financières, les parents reviennent en grâce. Les formations des parents sont souvent évoquées.

Philippe Lefait

Vous avez évoqué la nécessité pour les parents de considérer leur enfant handicapé comme un adulte et non comme un enfant de 50 ans.

Pascal Brugger

Nous avons emmené une personne autiste au Maroc, que ses parents ont accepté de laisser partir, à condition que son père l'accompagne.

Vincent Schmidt

Bonjour à tous. Je m'appelle Vincent Schmidt et occupe les fonctions d'agent de développement au sein du centre omnisport à Besançon, de directeur d'un accueil de centre de loisirs pour des enfants en situation de handicap et valides, de président de l'ARIS (Association gestionnaire de Cap emploi dans le Doubs et le Territoire de Belfort) et, à mes heures perdues, de directeur de séjours adaptés.

Nathalie Detroye

Je m'appelle Nathalie, accompagnatrice de Vincent Schmidt, et souhaite vous lire sa question :

« La question du tarif des séjours apparaît naturellement comme une question essentielle pour les vacanciers comme pour les familles. Il est demandé aux organismes de vacances adaptées de limiter leurs budgets et de payer les animateurs « au lance-pierres », pendant que les personnes en situation de handicap sont en vacances. Les institutions spécialisées reçoivent des prix de journée cofinancés par l'État, la Sécurité Sociale et le département. Or le site de l'Adapei du Loiret affiche un prix moyen à la journée de 145 euros par personne. Sur cette base, lorsqu'un résident part quinze jours en séjour, c'est une somme de 2 175 euros que perçoit l'institution, alors que le service est assuré par un autre prestataire, en l'occurrence les Offices de l'enseignement spécialisé (OES).

La comparaison avec le coût des séjours, d'environ 2 000 euros pour quinze jours, amène le citoyen normalement constitué à se poser la question du transfert des prix de journée aux organismes de vacances adaptées, pour alléger les tarifs proposés aux familles. Qu'en pensez-vous ? Existe-t-il déjà des expériences dans ce sens ? Quels sont les montages juridiques à imaginer pour cela ? »

Yves Benamou

J'ignore les montages financiers, mais l'Adapei de la Sarthe a choisi de subventionner les séjours, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Des mesures d'accompagnement complètent cette subvention.

Pascal Brugger

Les pratiques de transfert de prix pour le financement des séjours n'existent plus, sauf à la marge. Ce montage financier, malheureusement, est sans avenir.

Philippe Lefait

« Bricolez-vous » souvent, dans vos établissements, pour vous adapter à la tutelle ?

Pascal Brugger

En effet, et pas seulement pour les vacances. Nous travaillons constamment sur le fil du rasoir.

Arnaud Bouhier

Ufcv – Responsable des vacances adaptées pour le Limousin/Poitou-Charentes

Nos nouveaux interlocuteurs depuis dix ans sont les adultes, très francs dans l'expression de leurs besoins. Les familles se regroupent en associations, afin de mener des projets que nous accompagnons et pour lesquels nous cherchons des financements. Nous sommes chaque jour plus en contact avec le public en dehors des séjours, pour la préparation et le bilan, et afin d'entendre leur parole. Merci à vous de leur avoir donné cette parole.

Un intervenant

Représentant de la commission vacances au sein de l'Urapei Ile-de-France

Rappelons que des aides peuvent être sollicitées auprès des pouvoirs publics, notamment par le biais du CCAS, du CCAH et des comités d'entreprise.

Romarc Vieille

Les chèques-vacances forment un appoint possible. En outre, prétendre que les vacances adaptées sont chères est erroné, car les vacances en général le sont. Pourquoi, au demeurant, ne proposer que des séjours en août ? Il conviendrait de mieux répartir les séjours, en travaillant avec l'Adapei, l'Unapei et les autres structures.

Une intervenante

Bonjour à tous. Je travaille dans un foyer d'accueil spécialisé en Seine-et-Marne. Nous sommes à la recherche de centres capables d'accueillir nos résidents, vieillissants, sans famille et de très faible autonomie, dont des personnes oxygénées continuellement. Comment faire plaisir à ces personnes ?

Romarc Vieille

L'Ufcv et d'autres organismes organisent des séjours adaptés. Je vous invite à vous tourner vers les organismes de votre région.

Une intervenante

Notre population ayant vieilli rapidement, il importe que les équipes incluent du personnel médical.

Une intervenante

Ces conditions demeurent très difficiles à réunir. Certains d'entre nous proposent des dispositifs, temporaires notamment. Je vous invite à consulter le site du Gratte (www.gratte.org).

Une intervenante

Rappelons que, sans partir, il est possible d'inviter l'imaginaire, le voyage et l'animation en institution.

De cette manière, les risques médicaux sont évités.

Par ailleurs, j'avais autrefois affaire aux chefs de service et aux éducateurs, alors qu'aujourd'hui, je reçois les vacanciers personnellement. Pour réussir ses vacances, il convient de les choisir judicieusement.

Une intervenante

La fiche d'inscription recueille les besoins médicaux. En outre, je vous invite à joindre les organismes concernés. En IME, la MDPH fournit des financements sans condition de ressources, que peuvent compléter la mutuelle et la sécurité sociale. Les ressources familiales entrent également en jeu. Enfin, la fondation Orange soutient les personnes autistes.

Un intervenant

Nous parlons de grands enfants. Or il importe de favoriser les notions de vacances et de projet de vie. Les vacances-relais devraient commencer tôt, le travail sur la séparation facilitant l'adaptation au secteur adulte. Il convient de préparer en amont au fait de devenir décisionnaire de sa vie et acteur de son temps libre.

Jean-René Loubat

J'adhère entièrement à vos propos. La *Life map* est un outil pédagogique conçu pour aider les adolescents à penser leur vie, ce que ne font pas encore nos écoles. Les IME progressent et traversent une période de fort questionnement. S'agissant du secteur de l'enfance, une action volontariste sera bientôt nécessaire.

Julien Treu Muller

Nid d'actions

J'agis également dans le secteur du handicap mental, en tant que coordinateur de projets en animation. Une question trop peu soulevée est celle de la formation. Je m'interrogeais sur les mesures d'accompagnement des bénévoles et des personnes en service civique, dont la seule motivation ne suffit pas, des connaissances en matière de sécurité et de gestion de groupe étant bien souvent nécessaires.

Romarc Vieille

Dans mon service, nous ne sommes que quatre salariés, nous appuyant sur 48 bénévoles, dont nous relevons les souhaits de travail, car, ainsi que les personnes handicapées, ils nourrissent des envies et doivent choisir

pour eux-mêmes. Il convient de redonner toute sa place au bénévolat et aux projets des bénévoles.

Aujourd'hui, il n'est pas assez souvent demandé aux bénévoles de construire, et trop souvent de « faire ». L'éducation populaire nécessite un diplôme d'animation, non d'accompagnement spécialisé. Aujourd'hui, les directeurs s'intéressent plus à l'emploi d'Olivier Épiard qu'à son épanouissement, et les Adapei ne disposent pas toujours aux loisirs.

Julien Treu Muller **Nid d'actions**

Une notion plus large m'intéressait, celle de don et de contre-don. Un bénévole s'interroge tout autant sur ce qu'il fait que sur ce qui lui est proposé.

Romarc Vieille

Notre service propose de la formation, où nous montrons comment accueillir une personne. Toutefois, les bénévoles viennent pour « s'éclater », et il convient de leur apporter sécurité, épanouissement et réalisation de soi. Nous nous interrogeons sur ce que les jeunes qui nous rejoignent six mois recherchent.

Philippe Monvoisin **Directeur de pôle médico-social**

J'étais autrefois directeur d'un organisme de vacances adaptées. Or les organismes de vacances et les institutions se regardent en chiens de faïence. De meilleures relations sont nécessaires entre ces deux partenaires, afin de faciliter la compréhension. Des questions transverses se posent, sur la sexualité ou l'hygiène par exemple. Les transferts résultent parfois de l'échec des partenariats.

Philippe Lefait

Quelle serait, pour chacun d'entre vous, la « marche à franchir » dans votre métier ?

Romarc Vieille

Il est nécessaire de comprendre le handicap et le fait que nous sommes tous handicapés. Si Olivier Épiard, par exemple, peine à accomplir certaines choses, il convient d'adapter la société, et non l'inverse.

Yves Benamou

La situation s'est améliorée. Actuellement, par exemple, l'offre me paraît très diversifiée, car les professionnels réfléchissent à la meilleure manière de répondre aux besoins de chacun.

Pascal Brugger

Nos résidents handicapés devraient pouvoir vivre dans notre monde qui évolue si rapidement, et être admis dans les endroits « où ça se passe. »

Jean-René Loubat

Une « désinstitutionnalisation » s'impose aujourd'hui, les institutions demeurant fortement soumises au corporatisme.

Charles Gardou

La marche à passer serait de considérer l'utopie comme une vérité prématurée. Le monde est un patrimoine commun, sur lequel il importe de construire notre commune humanité. Il n'y a pas deux humanités, la leur et la nôtre.



Le monde est un patrimoine commun, sur lequel il importe de construire notre commune humanité.

Charles Gardou



SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Frédéric Reichhart

Sociologue

Avant tout, la question des vacances renvoie à la notion de temporalité, avec des durées de vacances différentes. En outre, la question s'organise autour de « l'avant », du « pendant » et de « l'après ». Un séjour de vacances se prépare, se pense et s'organise. La question du choix se pose alors, et celle de l'orientation. Il convient de trouver l'environnement adéquat, afin que la personne y trouve son compte. Après le séjour, le vacancier rentre chez lui, avec ses souvenirs, du vin ou des photos.

Le deuxième aspect porte sur les clés de réussite. Le premier point important est la connaissance de la personne, qui demande du temps et s'appuie sur des activités, mais aussi sur les relations avec la famille et l'établissement d'accueil de la personne. **Il importe ensuite de considérer la personne elle-même, dotée de compétences, de désirs et de motivations, non la personne en situation de handicap.** La question de la collaboration entre l'institution, les parents et la personne elle-même se pose également.

La question de la prise de risques est essentielle, puisqu'elle engage la responsabilité de l'encadrement, mais aussi la responsabilité, l'autonomie et l'émancipation du vacancier. Dans un groupe de douze vacanciers, une frustration peut naître, et il convient alors de trouver un compromis. A cela s'ajoutent une judiciarisation croissante de la société et une réglementation systématique, également croissante. **La prise de risque assure la rupture avec le quotidien puis la découverte.**

Aujourd'hui, il est permis d'être optimiste au sujet du tourisme adapté. L'offre, diverse, répond aux besoins et aux attentes de nombreuses personnes. Les lieux de vacances incluent aussi bien des destinations lointaines que le coin de la rue ou l'établissement lui-même. Les vacances prennent plusieurs formes, et il convient

d'accommoder les ressources concernées. Plus l'offre sera diverse, plus les personnes accueillies seront nombreuses. En outre, il est possible d'organiser les vacances dans les établissements, en repensant le fonctionnement de l'institution pendant une certaine durée. Ces idées nous invitent à innover, et Charles Gardou expliquait que, tributaires du cadre, nous devons veiller à ne pas demeurer prisonniers de la culture et des habitudes. Ainsi, il convient de faire un pas de côté, afin de penser autrement. Aujourd'hui, des initiatives nous amènent à repenser les vacances, et les tâches liées à celles-ci se spécialisent.

Enfin, il importe que le vacancier, d'acteur, devienne auteur.

S'agissant du financement, le secteur médico-social ayant évolué, de nouvelles pratiques professionnelles de montage de séjour s'imposent.

En outre, l'émergence de services consacrés au temps libre est manifeste, et l'établissement spécialisé se positionne vis-à-vis d'eux.

Enfin, des inégalités territoriales s'observent. Ainsi, des MDPH se montrent plus volontaristes que d'autres. Des dispositifs d'accompagnement et de financement existent, tels que l'ANCV, la CCAS, la CAF et les fondations des grandes entreprises.

Le dernier point porte sur la formation de l'encadrement. Qui, en effet, encadre les séjours, comment convient-il de les former, et quels sont les compétences et diplômes nécessaires ? Cette question du statut a été éclaircie avec le CEE (Contrat d'engagement éducatif). La question de la formation, toutefois, n'a pas encore été tranchée par l'Etat. Ainsi, chaque association propose des actions de formation.

“
Aujourd'hui, il est permis
d'être optimiste au sujet
du tourisme adapté.”

CLÔTURE

Bonjour à tous.

Vous avez eu ce matin l'honneur d'accueillir la Secrétaire d'État Ségolène Neuville et je suis à mon tour très heureux de me trouver devant vous. Je me trouvais ce matin à la clôture de la journée de la Démarche d'évaluation concertée territoriale (DECT) autisme, où j'ai rappelé combien il importait de prendre en compte l'ensemble du parcours de la personne en situation de handicap. En effet, l'inclusion touche à la fois au logement, à l'emploi, à la culture et aux loisirs.

Paris prépare actuellement un nouveau schéma départemental pour les personnes en situation de handicap, où les loisirs font l'objet d'actions concrètes, en matière d'aides aux associations notamment. Ces engagements significatifs ne cessent de progresser.

Prendre soin d'une personne en situation de handicap signifie lui proposer des solutions évolutives et personnalisées. Il convient en effet de prendre soin de la scolarité, de la formation, mais aussi de l'accès au cinéma, aux loisirs, aux sports et aux vacances. Il s'agit de droits auxquels les personnes en situation de handicap accèdent moins, notamment du fait d'un revenu plus faible. S'instaure ainsi la double discrimination du handicap et de l'écart de revenus. Comme il appartient à la puissance publique de réduire ces inégalités, Paris aide les associations à organiser et à financer cette offre de loisirs et de séjours. En 2015, cette aide s'élèvera à 150 000 euros, soit 11 % des apports en subventions de la Ville de Paris à ces associations de loisirs. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), dont je suis le président à Paris, participe également au financement de séjours, par le biais de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) pour les enfants et adultes bénéficiaires de cette subvention.



Bernard Jomier

Adjoint à la Maire de Paris
en charge de la santé et du handicap

La première ébauche du schéma départemental sera rendue publique en mars et je vous invite à participer aux débats qui se tiendront à ce moment. Dans quelques années, la situation aura évolué favorablement.

Tous les domaines de la vie doivent être rendus accessibles aux personnes en situation de handicap, afin de leur garantir un droit identique à celui de tous les Parisiens. Paris a déposé une candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et nous souhaitons que l'inclusion progresse. Un autre défi auquel le CIO est sensible consiste à faire la preuve de l'accessibilité de notre ville.

Les vacances et les loisirs ne forment pas un supplément, mais sont essentiels dans la vie de chacun. En effet, jouir de l'intégralité de la vie est un droit de tous. Aussi le travail que vous effectuez est-il constitutif de l'identité de notre ville. Je vous remercie.



Bernard Helle

Directeur général de l'Ufcv

Chers amis,

Je me félicite que l'Ufcv soit un creuset d'innovation, comme le prouve ce colloque. À ce titre, je souhaite remercier et féliciter l'équipe qui en est la cheville ouvrière.

Je souhaiterais remercier Madame la Ministre, ses collaborateurs, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, la Mairie de Paris, Monsieur Lefait et les intervenants, notamment Olivier Épiard, dont j'ai trouvé le témoignage empli de fraîcheur, et nos partenaires : la CNSA, l'ARS, l'INS/HEA, Domino assistance, le Guide Néret et Centr'Imprim.

Pour conclure ce colloque, je souhaiterais citer Fabien Marsaud, alias Grand Corps Malade : « **Les cinq sens des handicapés sont touchés, mais c'est un sixième qui les délivre, bien au-delà de la volonté, plus fort que tout, sans restriction. Ce sixième sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre.** »

BILAN DE SATISFACTION

Ce sont plus de 180 participants, représentants d'établissements médico-sociaux, acteurs des vacances adaptées et professionnels de l'Ufcv qui se sont trouvés réunis.

Placé sous le haut patronage du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, c'est en présence et avec le discours officiel de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, que le colloque s'est ouvert.

Au terme des débats animés par le journaliste Philippe Lefait, le colloque s'est clôturé avec l'intervention de Bernard Jomier, adjoint à la Maire de Paris en charge de la santé et du handicap, sur l'importance de la prise en compte de l'ensemble du parcours de la personne en situation de handicap, comme priorité.

Bernard Helle, directeur général de l'Ufcv a tenu à souligner la qualité des débats et des intervenants avant de remercier l'ensemble des acteurs participants, intervenants, membres de l'Ufcv et partenaires ayant rendu possible la tenue de ce premier colloque et contribué à son succès.

70 personnes ont répondu au questionnaire de satisfaction. Ces retours nous permettent de tirer un bilan tant en termes d'organisation que sur la qualité des interventions et des échanges.

★ TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS ★

On note une grande diversité de participants. Plus d'un tiers est issu des structures ou services liés au handicap (chefs d'établissement, éducateurs, moniteurs, services, assistantes sociales, etc.) ; un autre grand tiers vient du secteur des séjours de vacances ; les 20% restants sont des étudiants ou dans une autre catégorie (Service civique, accompagnateur d'une personne en situation de handicap, etc.).



★ SATISFACTION GLOBALE ★



Cette satisfaction globale est déclinée autour de 3 grandes thématiques :

- L'organisation de la journée.
- Les contenus des interventions.
- La qualité des intervenants.

Plus de la moitié des participants sont « tout à fait satisfaits » et près d'un tiers « assez satisfaits », soit une satisfaction positive de plus de 80 %.

Tant sur l'organisation que sur le contenu des débats, ce premier colloque, remporte un taux de satisfaction élevé et nous encourage à envisager une suite à cet évènement.

détail



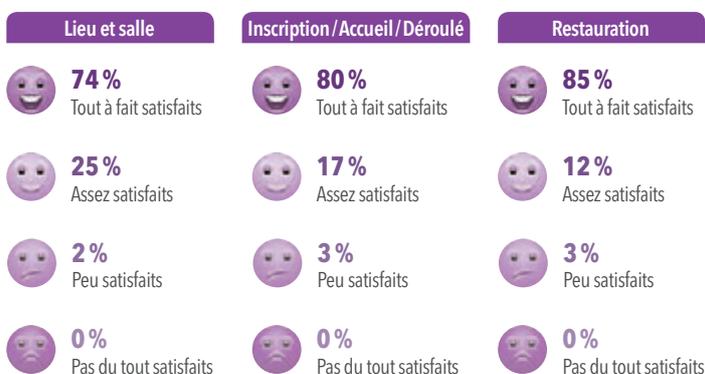
★ ORGANISATION DE LA JOURNÉE ★



Concernant l'organisation, 80 % des participants sont très satisfaits, et 18 % « assez satisfaits ». Les 2 % restants se déclarent « peu satisfaits ».

L'insatisfaction des quelques personnes se déclarant « peu satisfaites » se concentre sur des éléments très variées : la configuration de la salle, les supports transmis, le manque de temps d'échanges avec le public...

détail



★ CONTENU DES INTERVENTIONS ★



Plus précisément, 52 % des participants étaient très satisfaits et 35 % satisfaits. À l'inverse, 10 % se déclaraient peu satisfaits et 2 % ne l'étaient pas du tout.

détail

Introduction
 par Charles Gardou
 Anthropologue / Professeur des universités

Table ronde #1
 Les vacances, un espace d'émancipation
 pour la personne handicapée mentale ?

Table ronde #2
 Les vacances, un incontournable du projet
 personnalisé et du projet d'établissement ?

Conclusion
 par Frédéric Reichart
 Sociologue


Concernant l'insatisfaction sur les contenus, les personnes peu ou pas du tout satisfaites se sont peu prononcées et les réponses données restent très variées d'une personne à l'autre. Les contenus des interventions soulèvent plus « facilement » des insatisfactions du fait des attentes variées liées à la diversité des participants.

Néanmoins, l'analyse des éléments précisés permettent de mieux appréhender les attentes de nos participants et seront l'occasion d'investir et d'approfondir d'autres axes de réflexion sur la question du handicap mental et des vacances.

★ QUALITÉ DES INTERVENANTS ★



48% sont très satisfaits et 41% satisfaits de la prestation des intervenants durant le colloque.
9% se déclarent peu satisfaits et 2% pas du tout.

détail



48%
Tout à fait satisfaits



41%
Assez satisfaits



9%
Peu satisfaits



2%
Pas du tout satisfaits

À propos de l'insatisfaction sur la qualité de prestation des intervenants, les personnes peu ou pas du tout satisfaites se sont également peu prononcées et là aussi, la diversité des participants donne des retours variés et quelque fois contradictoires, par exemple, certains ont trouvé les interventions des universitaires peu accessibles tandis que d'autres ont regretté qu'il ne leur soit pas donné plus de place durant la journée. À noter, la présence de l'Ufvc sur les tables rondes aurait été appréciée.

★ SYNTHÈSE ★

LES POINTS FORTS

- Le choix des intervenants et du modérateur : divers, pertinents, dynamiques, « avec de la matière ».
- L'organisation et l'accueil.
- La thématique et les évolutions du secteur.

LES POINTS PERFECTIBLES

- La configuration des tables rondes n'est pas assez dynamique en termes d'échanges.
- Prévoir plus de temps pour favoriser les échanges entre les intervenants et le public.
- Accentuer la réflexion, ouvrir sur les possibles.
- Apporter encore plus de pluridisciplinarité :
 - par la présence de l'Ufvc en tant qu'organisateur,
 - par un professionnel du droit.





L'UFCV, UNE ASSOCIATION QUI ENTREPREND AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'Ufcv est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à reconnue d'utilité publique et agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Depuis plus de 100 ans, elle développe des actions innovantes pour répondre aux enjeux sociétaux de son époque dans ses cœurs de métier que sont :

Les vacances

Séjours de vacances pour enfants et jeunes. Séjours de vacances adaptées pour enfants et adultes en situation de handicap mental.

Le Bafa et Bafd

Brevets préparant à encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents pendant leurs temps de vacances et de loisirs.

La formation

Formation continue et professionnelle qualifiante aux métiers de l'animation et des champs du sanitaire et social et du médico-social.

Ses actions, fondées sur un principe de **solidarité et d'utilité sociale**, ainsi que sa gestion désintéressée, font de l'Ufcv un acteur majeur de **l'économie sociale et solidaire**.

L'insertion sociale et professionnelle

L'accompagnement des personnes, pour renouer des liens sociaux, développer des compétences en vue d'un métier et d'un emploi.

L'animation territoriale

L'organisation de dispositifs d'accueils de mineurs s'inscrivant dans les politiques d'animation enfance, jeunesse et senior des élus.

700

adhérents, personnes morales et physiques

1 000

salariés

5 000

bénévoles, volontaires et personnes en Service civique

130 000

bénéficiaires

DES VALEURS AU SERVICE D'UN PROJET SOCIAL

Une conception de la société et de la personne qui guide les actions

L'Ufcv agit prioritairement pour :

Combattre toute forme d'inégalité et d'exclusion et porter attention aux personnes les plus défavorisées ou fragilisées.

Favoriser la création de liens entre les générations et le développement d'actions de solidarité.

Accompagner les personnes dans leur droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Donner les moyens à chacun d'être acteur de sa vie et de se réaliser en agissant pour les autres.

Encourager la prise de responsabilités, le sens critique, et l'engagement volontaire et bénévole.

L'Ufcv c'est...

→ **l'engagement
de la personne**

→ **l'action favorisant
le lien social**

→ **la laïcité et le
pluralisme**

L'accès aux vacances pour un public fragilisé

Acteur historique dans le secteur des séjours de vacances enfants, l'Ufcv a souhaité, il y a plus de 30 ans, mettre ses valeurs, son projet social et son expertise en matière d'organisation de séjours de vacances au service d'une cause : l'accès aux vacances d'un public fragilisé, les enfants et les adultes en situation de handicap mental.

Aujourd'hui, l'Ufcv est le **premier organisateur de séjours de vacances adaptées adultes en France** (presque 500 séjours par an, 7 200 bénéficiaires, 1 800 accompagnateurs). Elle travaille de concert avec les familles, les institutions spécialisées pour offrir aux personnes en situation de handicap mental la parenthèse en dehors de la vie quotidienne à laquelle elles ont droit comme tout un chacun.

L'Ufcv adhère à l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), elle est membre fondateur du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA). Elle est aussi corédactrice de la charte handicap vacances & loisirs non spécialisés.

vacances-adaptees.ufcv.fr

The central graphic features the UFCV logo in blue and orange script, positioned above a 3D globe. The globe is composed of various colored polygons (red, purple, green, blue, orange) and is topped with a miniature landscape including a snow-capped mountain, palm trees, and a small building. The entire composition is surrounded by numerous white-outlined triangles of various sizes and orientations, scattered across the white background.

UFCV

Ufcv
Siège
10 quai de la Charente
75019 Paris